Commune de NOAILLY (42)

PLAN LOCAL D'URBANISME

4c PLAN DE ZONAGE

Planche Nord - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme :
Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2015
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du : 14 Novembre 2017
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 14 Novembre 2017

Révisions et modifications :
- ....
- ....

Référence : 4/5000
Fichier : T:\2016\2016-RUR-T-LOA-NOAILLY\2016-RUR-T-PLU-NOAILLY-4c.dwg

Réalités
Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Pissaro
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 56 - Fax : 04 77 22 01 86
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

LEGENDE :
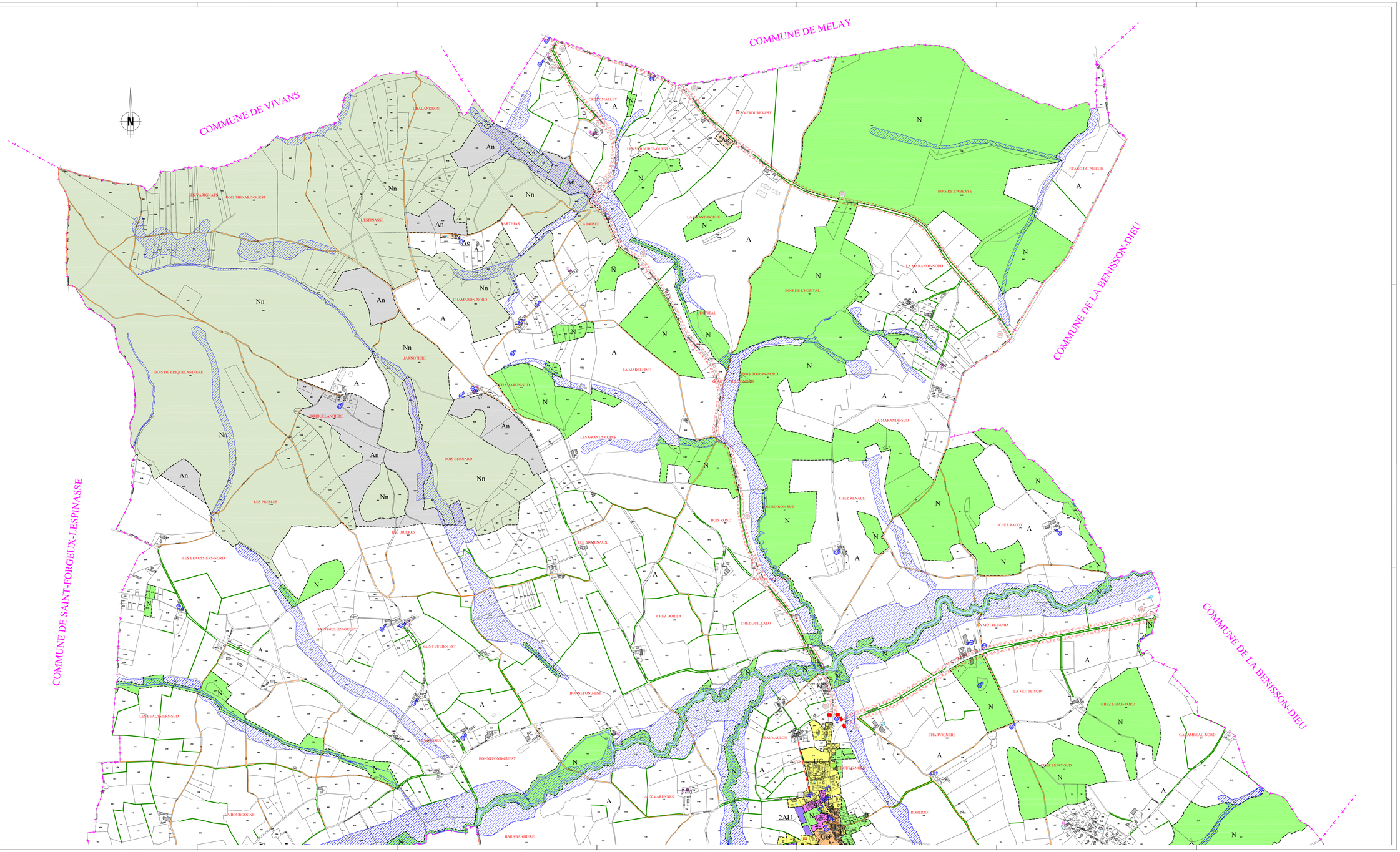
- : Limite de zone
- UB : Zone urbaine dense
- UC : Zone urbaine pavillonnaire
- UEq : Zone urbaine d'équipements publics et de loisirs
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 2AU : Zone d'urbanisation future non opérationnelle
- N : Zone naturelle
- Nn : Zone naturelle de préservation des sites Natura 2000
- A : Zone agricole
- An : Zone agricole inconstructible de préservation des sites Natura 2000
- Ae : Zone agricole d'accueil économique
- : Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du C.U.
- : Haies à préserver au titre de l'article L151-23 du C.U.
- 1 * : Eléments remarquables bâtis du paysage
- 2 : Bâtiments identifiés au titre des changements de destination pour extension
- A : Bâtiments identifiés au titre des changements de destination pour création de logement
- : Cheminements identifiés au titre de l'article L151-38 du C.U.
- : Parcs et jardins à préserver au titre de l'article L151-23 du C.U.
- : Zone non aedificandi : présence d'un réseau public d'assainissement collectif
- : Emplacement réservé
- A B C : Marge de recul (A: Num RD / B: Recul Habitations / C : Recul autre que habitations)
- : Limitation des accès sur voirie
- : Panneau d'agglomération